

Fête de l'Île Verte 2015

Règlement du concours photos et selfies

Article 1 Organismes

L'Union de Quartier de l'ÎLE VERTE (GRENOBLE) organise un concours de photographies à l'occasion de la Fête de l'Île Verte. Cette fête est organisée chaque année par l'Union de Quartier avec la participation et le soutien de la Ville de Grenoble, du Conseil Général de l'Isère, et d'autres associations présentes dans la ville et dans notre quartier. Cet événement, à caractère festif, familial, populaire, ludique, d'échange inter générationnel ... aura lieu le samedi 12 septembre 2014, rue Blanche Monier.

Article 2 Thème

« L'ÎLE VERTE AU JOUR LE JOUR »

Les photographies doivent représenter une image du quartier de l'Île Verte.

Tous les styles et genres sont admis : portrait d'habitant, paysage, selfie ...

Article 3 Dates du concours

Le concours se déroule du 8 juin au 5 septembre 2015

Article 4 Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes de tous âges amateurs ou professionnels.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Deux photographies par personne sont acceptées.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à :

concours.ile.verte@gmx.fr

La taille de la photo (hors selfies) sera d'environ 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg ».

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom ».

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue,
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Article 5 Critères de sélection

Un jury se réunira afin de sélectionner 10 photographies.

Le jury sera composé de personnalités et de membres du Conseil d'Administration et de la Commission Festive de l'Union de Quartier.

Ces 10 photographies seront développées et exposées lors de la Fête de l'ILE VERTE, le samedi 12 septembre 2015.

Les auteurs de ces photographies seront informés par mail de la sélection de leurs œuvres.

Lors de la Fête de l'ILE VERTE, le public procédera au choix final des lauréats.

Article 6 : Prix

Les auteurs des photographies primées se verront attribuer des lots offerts par les commerçants du quartier.

Article 7 Utilisation des photographies

Les concurrents autorisent l'Union de Quartier de l'ILE VERTE à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu. Ces photographies pourront être publiées :

- Sur internet (sites de l'Union de Quartier, Page Facebook de l'Union de Quartier, compte Twitter...).

- Dans les publications de l'Union de Quartier.
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Les photographies reçues durant le concours seront mises en ligne sur la page Facebook de l'Union de Quartier. Elles seront également projetées durant la Fête de l'Île Verte.

Article 8 Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'Union de Quartier de l'Île Verte se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature